



RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

Festival Bebop – Mardi 12 au mardi 26 octobre 2021

Article 1

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 €, dont le siège social est situé au 43, Boulevard Volney à Laval (53), inscrite sous le n° 556 650 208 RCS LAVAL, organise, du mardi 12 au 26 octobre 2021, un jeu concours, sans obligation d'achat, donnant lieu à l'attribution de places, dans le cadre du festival Bebop au Mans.

Article 2

Ce jeu est ouvert à toute personne de plus de 18 ans, cliente ou non du Crédit Mutuel de Maine-Anjou Basse-Normandie (à l'exclusion des salariés et des administrateurs de la fédération du Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse-Normandie ainsi que leur famille).

La participation au jeu-concours est gratuite et n'implique aucune obligation ni engagement d'achat à la charge des participants.

Il ne sera accepté qu'une participation par personne. Toutes indications d'identité ou d'âge fausses entraînent automatiquement l'élimination du jeu-concours. Tout bulletin, dont les réponses et les coordonnées demandées sont incomplètes ou illisibles, sera considéré comme nul. En cas de litige, un justificatif d'identité pourra être demandé.

Article 3

Pour participer, il suffit de se connecter sur le site web jedonnelela.fr dans la rubrique « Concours », et de renseigner le formulaire en ligne.

Le lot mis en jeu est :

> 20 lots de 2 places pour le Bebop Festival 2021 d'une valeur unitaire de 29,99€ TTC

Le lot d'un prix indicatif de 1199,60€ TTC ne pourra ni être échangé, ni donner lieu à une remise en espèces. La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie ne pourrait voir sa responsabilité engagée en cas de lot annulé ou remplacé par un lot de valeur équivalente.

Le tirage au sort, aura lieu le mercredi 27 octobre 2021. Les gagnants seront informés par le Crédit Mutuel, par SMS. Ils devront se présenter sur le lieu du festival pour retirer leur place. Un listing des gagnants sera fourni aux organisateurs.

Article 4

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie ne saurait être tenue responsable si, en cas de force majeure, indépendante de sa volonté, l'opération devait être interrompue ou annulée. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie ne saurait être tenue responsable en cas de problème durant l'envoi postal des places.

Article 5

Le fait de participer à cette opération implique l'acceptation pure et simple du règlement. La société organisatrice se réserve le droit de demander aux gagnants l'autorisation de publier leur photo, leur nom, leur prénom, etc... sur quelque support que ce soit, aux fins de communication publicitaire ou autre, sur le réseau Internet ou non, pour le monde entier, et ce sans qu'ils puissent exiger une contrepartie financière quelconque.

Article 6

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43 bd Volney 53083 LAVAL. Il est déposé à la SCP Bouvet Chauveau-Gramont Giuliani, Huissiers de justice, 26 Quai Béatrix de Gâvre, 53000 Laval.

Article 7 : Exclusion

La société organisatrice peut annuler la ou les participations de tout joueur n'ayant pas respecté le présent règlement.

Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis.

La société organisatrice s'autorise également le droit de supprimer tout formulaire de participation présentant des erreurs manifestes quant à l'identité du joueur.

Article 8 : Litiges

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

La loi applicable au présent contrat est la loi française.

Tout différend né à l'occasion de ce jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord amiable, le litige sera soumis aux juridictions compétentes.

Article 9 : Protection des données personnelles

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent contrat peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé aux fins de mise en œuvre et de réalisation des prestations décrites aux présentes, de prospection et d'animation commerciale, d'études statistiques, du respect d'obligations légales et réglementaires notamment en matière d'évaluation du risque, de sécurité et de prévention des impayés et de la fraude, de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces traitements sont principalement fondés sur l'exécution du contrat et le respect d'obligations réglementaires.

Ces données personnelles sont conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Elles peuvent donner lieu à l'exercice de droits notamment le droit d'accès, de rectification, d'opposition ainsi que du droit de donner des instructions spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication, après décès, des données personnelles.

Pour exercer l'un de ces droits, les personnes physiques dont les données ont été recueillies peuvent écrire à l'adresse suivante : MONSIEUR LE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES, 63 chemin Antoine Pardon, 69814 TASSIN CEDEX.

Elles ont le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) 3 Place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07.

Pour plus d'information sur notre politique de protection des données personnelles, vous pouvez consulter notre Charte sur le site <https://www.creditmutuel.fr/cmmabn/fr/charte-internet-protection-donnees.html>

Édité par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € - immatriculée sous le n° 556 650 208 RCS LAVAL – 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 09, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest CS92459 75436 Paris Cedex 09.